

Gestion des eaux: qualité requise des eaux conchyliques (abrog. directive 79/923/CEE). Codification

2006/0067(COD) - 12/05/2006 - Document de base législatif

OBJECTIF: codification de la législation relative à la qualité requise des eaux conchyliques.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification de la directive 79/923/CEE du Conseil du 30 octobre 1979 relative à la qualité requise des eaux conchyliques. La nouvelle directive se substituera aux divers actes qui y sont incorporés; elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.